

## Renouvellement inscription 2026-2027

Si votre enfant a fréquenté le périscolaire du soir à l'école d'Opio et/ou l'accueil de loisirs durant l'année 2025-2026, et si aucune information figurant sur la fiche d'inscription ou la fiche sanitaire de liaison n'a été modifiée, il n'est pas nécessaire de nous transmettre un dossier complet.

Merci de bien vouloir nous retourner l'attestation d'assurance et l'attestation de quotient familial de la C.A.F.  
**Sans attestation CAF, le tarif maximum sera appliqué**

Nom et prénom de l'enfant : ..... Date de naissance : .....

Ecole : ..... Niveau scolaire.....

### Inscriptions à l'accueil du soir sur l'école d'Opio :

Merci de cocher le ou les jours que vous souhaitez, pour toute modification de présence, il sera nécessaire d'en informer la direction de l'IFAC au plus tôt. A défaut l'ensemble des journées sera facturé.

Le périscolaire du soir : le lundi  le mardi  le jeudi  le vendredi

### Les périodes d'inscriptions : Attention nombres de places limités

Les inscriptions pour les mercredis et les vacances scolaire se font sur le portail famille.

Merci de prendre connaissance des dates d'ouverture des inscriptions ainsi que des dates de fermeture pour l'année 2026-2027

#### LES MERCREDIS : (8h/18h30)

Les mercredis du 3ème trimestre 2026 (02/09 au 30/09) : 1er aout 2026

Les mercredis du 4ème trimestre 2026 (07/10 au 16/12) : 1er septembre 2026

Les mercredis du 1er trimestre 2027 (du 6/01 au 31/03) : 1er décembre 2026

Les mercredis du 2ème trimestre 2027 (du 7/04 AU 30/06) : 1er mars 2027

#### LES VACANCES SCOLAIRE : (8h/18h00)

Vacances d'octobre : ouverture des inscriptions : 19 septembre 2026

Vacances de février : ouverture des inscriptions : 22 janvier 2027

Vacances d'avril : ouverture des inscriptions : 19 mars 2027

Vacances de juillet et aout : ouverture des inscriptions : 5 juin 2027

#### LES PERIODES DE FERMETURES

1er novembre, 11 novembre, les vacances de Noël du 21 décembre au 3 janvier, Lundi 29 mars, jeudi 6 mai, vendredi 7 mai, lundi 17 mai, mercredi 14 juillet, fermeture dernière semaine d'aout du 23/08 au 31/08

L'inscription implique des frais d'adhésion de 20 € par enfant et par an, à régler via votre portail famille.

Elle entraîne également l'acceptation et le respect du règlement intérieur.

Absences : Seules les absences justifiées pour raisons médicales, sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 48 heures, donneront droit à un avoir valable pour une inscription ultérieure.

En cas d'annulation non justifiée par un motif médical, aucun remboursement ni avoir ne pourra être accordé. Tout changement de situation doit impérativement être signalé dans les plus brefs délais

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »